

France : Un instituteur arrache l'oreille de son élève

AFRIQUE HEBDO

jeu, 11/17/2011 - 12:26 par toma

L'oreille d'un garçon de 6 ans a été complètement arrachée par son instituteur à l'école ! Damien, élève de CP, a subi une opération environ deux semaines avant pour se faire recoller les oreilles.

Voulant punir le jeune garçon qui s'est disputé avec un de ses camarades dans la cour de la récréation, l'instituteur a attrapé Damien par l'oreille, qui s'est immédiatement détachée de sa place puisque les sutures et le cartilage ressoudés se sont rompus et beaucoup de sang a coulé.

L'école n'a pas eu l'idée d'appeler le Samu ou même les parents, ces derniers ont porté plainte contre l'instituteur. Cet incident est considéré comme un châtement corporel d'après eux, tandis que la FCPE a dénoncé un tel acte. L'enfant est resté attendre sa mère dehors pendant plus de 45 minutes !

La mère de Damien est toujours sous le choc du fait de voir son enfant sous anesthésie générale en deux semaines, malgré qu'elle ait prévenu l'école de l'opération de son enfant.

Tirer les oreilles est un châtement corporel interdit à l'école, l'Education Nationale a ouvert une enquête administrative sur l'incident.

Il tire l'oreille d'un élève : elle se décolle



le 17 novembre 2011 à 08h58 , mis à jour le 17 novembre 2011 à 09h00

Un enseignant des Pyrénées-Atlantiques a tiré l'oreille d'un élève de CP qui venait juste de se les faire recoller, obligeant l'enfant à repasser sur la table d'opération, a-t-on appris mercredi auprès de la FCPE, qui juge légère la sanction judiciaire apparemment envisagée.

Les faits se sont produits le 7 novembre à l'école primaire d'Abos, dans les Pyrénées-Atlantiques, au moment du déjeuner à la cantine. Les élèves font du bruit. Un enseignant s'efforce de rétablir le calme. Il tire l'oreille d'un élève... Bien mal lui en prend : l'enfant venait de subir une opération pour se les faire recoller.

"Un enseignant est intervenu. Il a attrapé l'élève par l'oreille, les points ont lâché et cela s'est mis à saigner", raconte Dominique Rousset, président de l'association de parents d'élèves FCPE des Pyrénées-Atlantiques. Une mère d'élève, médecin, est alors rapidement intervenue et a posé une compresse. Parallèlement, l'instituteur a téléphoné à la mère du petit garçon et cette dernière, après l'avoir récupéré, l'a emmené à la clinique où il a dû subir une nouvelle intervention, quelques jours à peine après la première opération.

"Tirer l'oreille : une violence qui n'est pas normale"

"Je ne pense pas que l'enseignant ait eu l'intention d'arracher l'oreille mais tirer l'oreille est une violence qui n'est pas normale, il y a un autre moyen de traiter les problèmes de chahuts", estime le président de la FCPE. Selon lui, une enquête administrative est en cours et les parents ont déposé une plainte.

Le parquet de Pau semble en outre se "diriger vers une mesure de composition pénale, c'est-à-dire l'enseignant reconnaît sa faute et le procureur lui propose une amende et l'affaire s'arrête là", a expliqué Dominique Rousset, qualifiant cette procédure "d'étonnante et un peu légère". Et de souligner : "Alors que le règlement disciplinaire se durcit contre les élèves, un enseignant mord le trait, et là il faut vite que cela passe à la trappe, c'est étonnant".

le 17 novembre 2011 à 08:58